



N° 2024-005

FINANCES - Débat d'Orientations Budgétaires 2024

Le Conseil municipal de la Commune de Saint-Ay (Loiret), légalement convoqué le lundi 16 janvier 2024, s'est réuni en session ordinaire, dans la salle du conseil de la mairie à 20h30, sous la présidence de monsieur Frédéric CUILLERIER, Maire.

Présents :

Frédéric CUILLERIER, Serge LEBRUN, Carl LEQUERTIER, Éric DODET, Joël GIRARD, Sylvie CLERC, Florence MARQUES DA SILVA, Christiane BRESSION, Bruno GUITTARD, Raymond DOUARE, Pascal FOULON, Jean-Marc MASSE, Marie-Françoise QUERE, Daniel BOCQUET, Charline MARTINEAU,

En exercice : 21
Présents : 15
Votants : 21

Excusés :

Christine ADRIAN, Jean-Luc FOURNIER, Sébastien GALERON, Valérie LABOUACHRA, Dominique RENAULT



Pouvoirs :

Christine ADRIAN.....à Marie-Françoise QUERE
Isabelle BRIARDà Charline MARTINEAU
Jean-Luc FOURNIER à Éric DODET
Sébastien GALERONà Joël GIRARD
Valérie LABOUACHRA à Pascal FOULON
Dominique RENAULT à Frédéric CUILLERIER

Secrétaire de séance : Carl LEQUERTIER

Secrétaire auxiliaire : Aurélie PLUMEJEAUD



L'article L2312-1 du CGCT dispose que « dans les communes de 3500 habitants et plus, le Maire présente au Conseil Municipal, dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget, un rapport sur les orientations budgétaires ».

Ce rapport annexé à la présente délibération donne lieu à un débat au Conseil Municipal, dans les conditions fixées par le règlement intérieur prévu à l'article 23. Il est pris acte de ce débat par une délibération spécifique.

Le Conseil municipal débat sur les orientations budgétaires prévues pour l'exercice 2024.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **PREND ACTE** de la tenue du Débat d'Orientations Budgétaires sur la base du rapport présenté par Monsieur le Maire ou son représentant.

Pour extrait certifié conforme
A Saint-Ay, le



Le Maire,

Frédéric CUILLERIER

Certifié exécutoire
Compte-tenu de la transmission le
Et de l'affichage le

31 JAN. 2024

31 JAN. 2024